

L'État et l'accès à l'autonomie des jeunes en Europe

Par **Tom CHEVALIER**, doctorant à Sciences Po Paris

Tom CHEVALIER est doctorant au Centre d'Études Européennes et au Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques de Sciences Po, et travaille sur les politiques publiques en direction des jeunes en Europe. Il est notamment l'auteur de l'ouvrage *L'État-providence et les jeunes*, publié chez l'Harmattan en 2012.

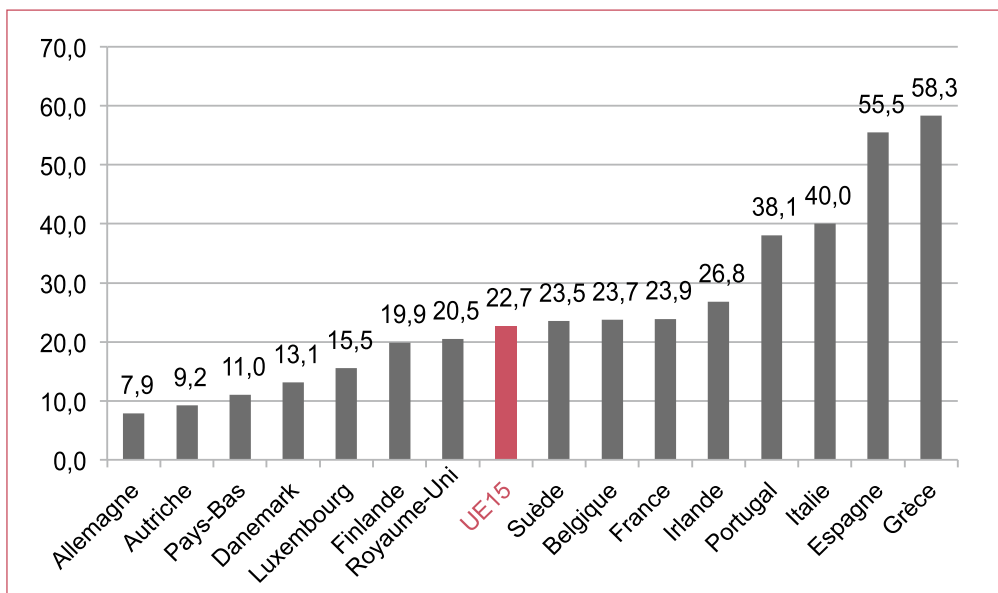
Il vient de recevoir le Doctoral Researcher Prize attribué chaque année par le Journal of European Social Policy et le European Network for Social Policy Analysis (ESPAnet) pour son article « Varieties of youth welfare citizenship. Towards a two-dimension typology » à paraître dans le numéro de janvier 2016 du Journal of European Social Policy.

Ses travaux de recherche ont été financés par l'EN3S dans le cadre d'un contrat doctoral.

Introduction

La crise économique a placé au cœur du débat public les difficultés socioéconomiques croissantes dont les jeunes sont les premières victimes. Toutefois, cette tendance reste largement différenciée en fonction des contextes nationaux. Il suffit de regarder par exemple les taux de chômage des jeunes en Europe pour se rendre compte de cette grande diversité (voir figure 1).

Figure 1 : taux de chômage des jeunes (15-24) en Europe de l'Ouest (UE à 15), 2013



N.B : le taux de chômage des jeunes ne concerne que les jeunes actifs.

Source : Eurostat, 2014



Plusieurs travaux ont proposé des typologies pour expliquer la diversité, non pas seulement des taux de chômage, mais plus largement des transitions à l'âge adulte (Loncle et Muniglia, 2010 ; Van de Velde, 2008 ; Walther, 2006). Ces typologies reposent toutes sur la typologie à trois termes des régimes d'État-providence élaborée par Esping-Andersen (1990), augmentée d'un quatrième régime méditerranéen (Ferrera, 1996), et soulignent donc l'importance des arrangements institutionnels propres à chaque État social. Mais ces typologies comportent des limites, qu'illustre notamment la comparaison entre la France et l'Allemagne. En effet, ces deux pays sont toujours placés dans le même régime continental « centré sur l'emploi ». Or, comme le souligne l'analyse des taux de chômage (7,9% en Allemagne, contre 23,9% en France en 2013), de même que de nombreux travaux sur la formation et ses liens avec le marché du travail (Gangl, 2001 ; Maurice, Sellier et Silvestre, 1982), ces deux pays représentent des cas fort différents en matière d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ce qui pose problème au regard de ces typologies. Comment comprendre ce décalage ?

Nous proposons ici une nouvelle typologie qui permettra de mieux rendre compte de cette diversité. Dans un premier temps (I), nous allons élaborer théoriquement cette typologie en distinguant deux dimensions. Dans un second temps (II), il nous faudra mettre à l'épreuve cette typologie. Pour ce faire, nous procéderons à quatre études de cas (France, Allemagne, Suède, Royaume-Uni), à considérer comme des illustrations idéales-typiques de chaque régime proposé dans la typologie.

I- Penser la diversité d'accès à l'indépendance économique en Europe

Dans cette partie, nous allons élaborer notre typologie des citoyennetés socioéconomiques des jeunes. Tout d'abord, il nous faut définir ce que nous entendons par jeunesse, et déterminer en quoi elle peut être un problème pour l'État social. Puis nous passerons en revue les différentes typologies qui ont déjà été proposées afin de rendre compte de la diversité des modes de transition à l'âge adulte. Enfin, nous proposerons notre propre typologie en élaborant les deux dimensions sur lesquelles elle repose : la citoyenneté sociale et la citoyenneté économique.

I.1/ Le problème de la jeunesse pour l'État social

Tout d'abord, de quoi parle-t-on lorsque l'on parle de « jeunesse » et, en l'occurrence lorsque l'État social est concerné ? Autrement dit quel est le problème de la jeunesse pour l'État social ?

La sociologie de la jeunesse définit le plus souvent la jeunesse comme une période de transitions, entre enfance et âge adulte. La déconnexion de ces transitions, ainsi que l'allongement de la période de transition, a débouché sur ce « nouvel âge de la vie » (Galland, 1990) que serait la jeunesse.

Or l'État social est crucial dans la structuration et l'institutionnalisation du cycle de vie, et notamment en ce qui concerne les transitions d'un âge à l'autre (Kohli, 1986).

En effet, cette institutionnalisation a conduit à la « tripartition du cycle de vie », avec la distinction des différents âges de la vie que sont l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse. L'âge de l'enfance renvoie à un statut de dépendance, tandis que l'âge adulte renvoie à un statut d'indépendance (Jones et Wallace, 1992). Cette idée d'indépendance est contenue dans le concept de « citoyenneté » : est considéré comme citoyen l'individu qui est indépendant, autonome. Mais elle peut aussi renvoyer à une indépendance plus effective : une indépendance économique. Cette indépendance économique signifie indépendance à l'égard de sa famille, dans la mesure où, pendant la période de l'enfance, ce sont les parents qui subviennent aux besoins de leur enfant. Il s'agit donc, pour devenir indépendant, d'accéder à un revenu personnel. Et ce revenu, conformément au « welfare triangle » (Evers, 1990), s'il ne provient pas de la famille, peut provenir de deux autres sources : le marché ou l'État. D'un côté, les jeunes peuvent accéder à l'indépendance en obtenant un revenu sur le marché du travail. Nous appellerons ce type d'indépendance : accès à la « citoyenneté économique ». De l'autre côté, les jeunes peuvent également accéder à un revenu via les aides publiques et prestations sociales délivrées par l'État. Nous appellerons ce type d'indépendance : accès à la « citoyenneté sociale ».

En ce qui concerne la citoyenneté économique, l'enjeu est de favoriser l'entrée sur le marché du travail, en permettant aux jeunes d'accéder à un emploi rémunéré le plus rapidement possible à la fin de leur formation. Plusieurs types d'instruments peuvent alors être mobilisés : la politique éducative, la régulation du marché du travail, et la politique de l'emploi. En ce qui concerne la citoyenneté sociale, d'autres types d'instruments sont utilisés. Il s'agit des aides publiques (c'est-à-dire les politiques fournissant un revenu aux jeunes) telles que les allocations familiales, les aides fiscales aux familles, les prestations d'assistance sociale, les allocations logement, et le soutien étudiant (bourses et prêts). L'agencement de toutes ces politiques publiques constituent ce que nous appelons « citoyenneté socioéconomique » des jeunes. Or elles sont fort diverses en Europe : c'est cette diversité que nous souhaitons comprendre.

1.2/ La diversité des transitions à l'âge adulte en Europe

Plusieurs typologies ont été élaborées afin de rendre compte de la diversité des transitions à l'âge adulte en Europe. Elles renvoient toutes à la typologie à quatre termes des régimes d'État-providence, avec un régime Anglo-Saxon, un régime Nordique, un régime Continental, et un régime Méditerranéen, même si les dénominations varient en fonction des auteurs.

Dans le cadre du réseau européen EGRIS, plusieurs auteurs ont proposé une typologie des « régimes de transition de la jeunesse » (Loncle et Muniglia, 2010 ; Walther, 2006). Cette typologie souligne l'importance à la fois des systèmes d'État-providence, mais aussi des systèmes de formation et de leurs liens avec le marché du travail. Pourtant, dans la forme que prend in fine la typologie ainsi que dans la classification qu'elle opère des différents pays, c'est bien la typologie des régimes d'État-providence qui ressort, plus que celle sur les systèmes éducatifs. L'assignation de la France et de l'Allemagne dans le même régime « centré sur l'emploi » l'atteste, puisque ces deux pays, s'il sont similaires au regard de leur système de protection sociale, diffèrent grandement au regard de leur système éducatif (voir par exemple Maurice, Sellier et Silvestre, 1982).



Cette caractéristique se retrouve dans la typologie de Cécile Van de Velde (2008). La particularité de cette typologie est qu'elle ne propose pas une classification des différents pays dans des régimes, mais une analyse idéale-typique de quatre cas particuliers, que sont le Danemark, le Allemagne, l'Espagne, et la France. Bien que la protection sociale, l'état du marché du travail et le système éducatif (ainsi que les modèles familiaux) soient pris en compte, l'absence d'un pays comme l'Allemagne, dont le système éducatif est principalement fondé sur l'apprentissage, dans les termes de la comparaison ne permet pas de trancher en fin de compte sur la généralisation de la typologie et la spécification des cas français et allemands. D'autant plus qu'il est souvent mentionné dans l'ouvrage que la France renvoie parfois aux pays du sud, en raison de la familialisation des aides, et parfois aux pays du nord, grâce à la décohabitation précoce que permettent les allocations logement : la France est-elle donc le meilleur représentant du régime continental ? Qu'en est-il du cas allemand ? Cette indétermination appelle une nouvelle typologie, que nous élaborons autour de la notion de « citoyenneté socioéconomique ».

I.3/ Vers une typologie bidimensionnelle des citoyennetés socioéconomiques des jeunes

Pour accéder à l'indépendance économique, et donc à la citoyenneté socioéconomique, nous avons souligné le fait que l'État social pouvait intervenir de deux façons, en se concentrant soit sur la citoyenneté économique, soit sur la citoyenneté sociale. Ce sont ces deux modes d'intervention qui constituent les deux dimensions constitutives de notre typologie.

En ce qui concerne la citoyenneté sociale, deux figures de citoyenneté peuvent être accessibles pour les jeunes (voir tableau 1). D'un côté, la citoyenneté sociale des jeunes peut être familialisée : la jeunesse est considérée comme une extension de l'enfance, et par conséquent les jeunes sont traités institutionnellement comme des enfants⁵ : les parents sont toujours censés les prendre en charge, ce qui signifie que les prestations sont le plus souvent dirigées vers eux et non vers les jeunes, qui conservent donc un statut d'enfant à charge dans la protection sociale. Les limites d'âge pour accéder aux prestations sont relativement tardives, le plus souvent au-delà de 20 ans. Et dans la mesure où un enfant est censé être en éducation, les étudiants, e.g. les jeunes toujours en éducation, sont soutenus principalement via les dispositifs de la politique familiale (allocations familiales et aides fiscales aux familles), ou des bourses qui dépendent du revenu de leurs parents. Réflétant le principe de subsidiarité, on trouve une telle citoyenneté sociale dans les pays renvoyant au régime de protection sociale dit « Bismarckien » (Bonoli, 1997), ou « conservateur-corporatiste » (Esping-Andersen, 1990).

D'un autre côté, dans les États « Beveridgiens », la citoyenneté sociale des jeunes est individualisée. Les jeunes sont alors considérés comme des adultes, et non plus comme des enfants, dès l'âge de fin de scolarité obligatoire ou de majorité civile. Les

5 Nous nous inspirons ici des traits caractéristiques de l'institutionnalisation d'un âge de la vie développés par Léa Lima (2008).

limites d'âge pour accéder aux prestations sont donc relativement précoces, avant 20 ans. Puisque les jeunes ne sont plus considérés comme des enfants, même quand ils poursuivent des études, la politique familiale n'est pas mobilisée pour aider les étudiants, qui perçoivent en revanche des aides (bourses et prêts) indépendantes du revenu des parents.

Tableau 1 : les deux figures de la citoyenneté sociale des jeunes

	Familialisation	Individualisation
Régime de protection sociale	Bismarckien	Beveridgien
Obligations alimentaires envers les jeunes adultes	Oui	Non
Limites d'âge	Tardives (souvent après 20 ans)	Précoces (souvent avant 20 ans)
Type d'aide aux étudiants	Politique familiale	Bourses et/ou prêts
Soutien aux étudiants (bourses et prêts)	Limité, et dépendant du revenu des parents	Important, et indépendant du revenu des parents

En ce qui concerne la citoyenneté économique, là encore deux stratégies sont en présence (tableau 2). La première est inclusive dans le sens où des compétences, centrales pour l'entrée des jeunes sur le marché du travail (Gangl, 2001), sont distribuées à tous les jeunes. L'objectif de cette stratégie est que chaque jeune soit en possession d'un certain nombre de compétences lui permettant de s'insérer convenablement sur le marché du travail. Afin d'aider les jeunes à obtenir un emploi, l'accent est donc mis sur la formation (learnfare) avant tout. Le mode d'intervention de l'État se focalise sur l'offre de travail, notamment en adoptant des politiques de l'emploi censées développer le capital humain (Bonoli, 2010), et notamment la formation, des jeunes travailleurs. Enfin, la formation professionnelle est principalement dirigée vers les jeunes les moins qualifiés, afin que ceux-ci puissent accéder aux compétences qu'ils n'ont pas obtenues en formation initiale, nécessaires pour entrer sur le marché du travail.

La seconde stratégie est sélective dans la mesure où elle est élitiste, et réserve ainsi les compétences à une partie de la jeunesse. Ainsi, pour les jeunes peu qualifiés en difficulté sur le marché du travail, l'objectif prioritaire est avant tout de favoriser leur accès à l'emploi, quel qu'il soit, et non pas de développer leur formation. C'est donc une politique centrée sur la demande de travail qui est privilégiée, notamment en abaissant le coût du travail des jeunes (via des salaires minima plus faibles, des exonérations de cotisations sociales, ou des créations directes d'emploi dans le secteur public).

Tableau 2 : les deux figures de la citoyenneté économique des jeunes

	Stratégie inclusive	Stratégie sélective
Logique de distribution des compétences	Pour tous	Pour une élite
Objectif prioritaire de la stratégie	Développer l'accès à la formation (learnfare)	Développer l'accès à l'emploi (workfare)
Mode d'intervention	Politique centrée sur l'offre de travail	Politique centrée sur la demande de travail
Fonction des ALMP	Investissement important dans le capital humain	Faible investissement dans le capital humain

Notre typologie (tableau 3) se compose donc de quatre types de citoyenneté socioéconomique des jeunes : la « citoyenneté refusée », la « citoyenneté encadrée », la « citoyenneté habilitante », et la « citoyenneté de seconde classe ». Dans la partie suivante, nous utiliserons cette typologie d'une façon idéale-typique, en étudiant, à la lumière du cadre théorique que nous avons élaboré, quatre cas représentatifs de ces citoyennetés socioéconomiques, à savoir respectivement : la France, l'Allemagne, la Suède, et le Royaume-Uni.

Tableau 3 : typologie des citoyennetés socioéconomiques des jeunes

Citoyenneté sociale	Familialisation	Individualisation
Citoyenneté économique		
Stratégie inclusive	Citoyenneté encadrée Ex : Allemagne	Citoyenneté habilitante Ex : Suède
Stratégie sélective	Citoyenneté refusée Ex : France	Citoyenneté de 2 ^{nde} classe Ex : Royaume-Uni

II- Études de cas

II.1/ France : une citoyenneté refusée

En ce qui concerne la citoyenneté sociale, des obligations alimentaires pour les parents envers leur enfant majeur sont présentes dans le Code civil français (articles 203 et 371-2), tant que l'enfant n'est pas indépendant économiquement, qu'il soit en éducation ou dans le besoin (Sayn, 2005). Tant que l'enfant poursuit ses études, cette obligation est particulièrement forte puisqu'elle comprend aussi la prise en charge par les parents des coûts d'éducation: il s'agit de l'« obligation d'entretien ». De plus, les limites d'âge pour accéder aux prestations sociales sont relativement tardives : 20 ans pour les allocations familiales, 21 ans pour la demi-part supplémentaire au titre de l'impôt sur le revenu (25 ans si dans l'enseignement supérieur), 25 ans pour pouvoir bénéficier du revenu minimum⁶.

6 Même si on a pu voir des changements ses dernières années en la matière, notamment avec la création du « RSA jeune » pour les moins de 25 ans, à condition qu'ils aient travaillé deux ans à temps plein lors des trois dernières années, ainsi que la plus récente expérimentation de la « garantie jeunes ».

Cette familialisation se poursuit dans les aides aux étudiants. Selon la tripartition du cycle de vie, il faut être en éducation pour être considéré comme un enfant. Elle se traduit donc par une familialisation prononcée des aides aux étudiants, c'est-à-dire ces jeunes adultes toujours en éducation. Non seulement plusieurs aides fiscales sont disponibles pour les parents ayant un enfant majeur dans l'enseignement supérieur (on peut aussi mentionner la réduction d'impôt forfaitaire pour frais de scolarité), mais les bourses délivrées aux étudiants dépendent du revenu du parent, reflétant le « principe de l'aide aux familles ». Seules les allocations logement (allocation de logement sociale et aide personnalisée au logement) nuancent quelque peu cette familialisation en étant ouverte à tous les individus à partir de 18 ans, y compris les étudiants (Van de Velde, 2008).

À cette citoyenneté sociale familialisée, s'ajoute un accès à la citoyenneté économique retardé, et surtout fragmenté. En effet, le système éducatif français se distingue par la logique élitiste qui est la sienne (Baudelot et Establet, 2009), et qui provoque de fortes inégalités ainsi que des taux de décrochage scolaire importants. Ce sont ces jeunes peu qualifiés qui ensuite se retrouvent en difficulté sur le marché du travail (Cahuc et al., 2011).

L'intervention de l'État social pour aider ces jeunes à obtenir un emploi (c'est la « politique d'insertion professionnelle des jeunes ») s'est focalisée sur la demande de travail, notamment en développant des emplois atypiques, dans les secteurs marchand et non-marchand. Depuis les Pactes pour l'emploi de 1977, l'État a notamment multiplié les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises embauchant des jeunes (Aeberhardt, Crusson et Pommier, 2011), puis à partir des années 1990 a promu des emplois aidés dans le secteur public et parapublic (Lefresne, 2012), des « emplois jeunes » aux « emplois d'avenir » actuels. Certes, la formation professionnelle représente une partie importante de cette politique d'insertion, notamment via l'apprentissage, mais elle bénéficie en premier lieu non pas à ces jeunes peu qualifiés en difficulté sur le marché du travail, mais aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (DARES, 2012).

II.2/ Allemagne : une citoyenneté encadrée

Comme la France, l'Allemagne appartient au régime « Bismarckien » de protection sociale, et familialise également la citoyenneté sociale des jeunes. Des obligations alimentaires des parents envers leur enfant majeur encore dépendant économiquement sont présentes dans le Code civil allemand. Et, comme en France, ces obligations alimentaires sont prioritaires par rapport à l'assistance sociale (Sossoon, 2001).

Les allocations familiales sont disponibles jusqu'à ce que les enfants atteignent leurs 18 ans, leurs 21 ans s'ils sont au chômage, et leurs 25 ans (27 ans auparavant) s'ils poursuivent des études (Bosch et Jansen, 2010). Une aide fiscale est également disponible, aux mêmes conditions que pour les allocations familiales puisque les deux dispositifs sont exclusifs l'un de l'autre (Salzbrunn, 2007). Certes, en ce qui concerne l'assistance sociale, les jeunes peuvent prétendre à la prestation ALGII à partir de 15 ans. Toutefois, plusieurs caractéristiques reflètent malgré tout la familialisation du dispositif : en effet, non seulement les enfants doivent démontrer que leur famille ne peut plus les aider pour pouvoir y prétendre, mais depuis 2006, les moins de 25 ans sont rattachés à la communauté de besoins de leurs parents par défaut. Pour constituer un ménage autonome et



bénéficier de la prestation en leur nom propre, il faut qu'ils le justifient par de sérieuses raisons sociales ou professionnelles (OECD, 2010). Enfin, les taux de la prestation sont réduits pour les moins de 25 ans.

En ce qui concerne les étudiants, en plus des dispositifs de la politique familiale qui se prolongent jusqu'à 25 ans quand les jeunes poursuivent des études, la prestation BAFöG (mi-bourse mi-prêt) dépend à la fois du revenu des parents, de la localisation de l'université, et du fait que l'étudiant vive encore avec ses parents ou pas (Salzbrunn, 2007). Le taux d'accès à cette aide est ainsi relativement bas (autour de 25%), comme en France (30%), illustrant la logique de familialisation.

Tandis que l'accès à la citoyenneté sociale est assez similaire dans ces deux pays continentaux, l'accès à la citoyenneté économique est en revanche fort différent. En effet, contrairement à la France, l'entrée sur le marché du travail en Allemagne est beaucoup plus aisée, en raison de l'importance de la formation professionnelle, et notamment du système dual d'apprentissage (Gangl, 2001). En dépit d'une forte stratification d'un système éducatif qui sélectionne et oriente très tôt les élèves, celui-ci a toutefois pour fonction de délivrer à tous les jeunes un ensemble de compétences, attachées à un métier, qui leur permettra de s'insérer rapidement sur le marché du travail.

Et pour les jeunes qui malgré tout n'acquièrent pas ces compétences et se retrouvent en difficulté d'insertion, c'est une intervention centrée sur l'offre de travail, notamment via la formation professionnelle qui est promue par les pouvoirs publics. D'un côté, la première réponse a historiquement été de réformer le système d'apprentissage en créant des places supplémentaires. De l'autre côté, des politiques de l'emploi centrées sur la formation ont été adoptées, conduisant à l'émergence et au développement du « système de transition », dont la fonction est de préparer les jeunes peu qualifiés à la reprise d'une place en apprentissage : ce système représente désormais environ un tiers des entrées dans la formation professionnelle pour les jeunes (Kohlrausch, 2009).

II.3/ Suède : une citoyenneté habilitante

Comme en Allemagne, la Suède a adopté pour une stratégie inclusive qui vise à fournir à tous les jeunes un ensemble de compétences en vue de leur entrée sur le marché du travail. Mais au contraire de l'Allemagne qui s'appuie sur un système dit « tripartite » délivrant principalement des compétences « spécifiques » (Estevez-Abe, Iversen et Soskice, 2001), la Suède dispose d'un système éducatif compréhensif et égalitariste (Ofstedal Telhaug, Asbjørn Mediås et Aasen, 2006), qui limite fortement le décrochage scolaire, et promeut la formation de compétences générales de haut niveau, notamment via l'enseignement supérieur, pour les jeunes (Anxo et Niklasson, 2006).

En complément de ce système éducatif, la formation professionnelle est également largement développée dans le cadre des politiques actives du marché du travail.

Dans la perspective du modèle « Rehn-Meidner », la Suède a très tôt utilisé de telles politiques tournées vers l'offre de travail (Bonoli, 2010), et les jeunes ont progressivement constitué un public privilégié de ces politiques de l'emploi (Bourdet et Persson, 1991). Les jeunes peu qualifiés ont notamment fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, qui ont créé dans cette optique les « garanties jeunesse » : ce sont des dispositifs spécifiquement destinés aux jeunes en difficulté sur le marché du travail, et qui leur garantissent le bénéfice de l'assistance sociale à condition qu'ils suivent une formation, un stage et qu'ils reprennent un emploi (European Commission, 2011).

Ainsi, même si des limites d'âge existent aussi en Suède, elles ne signifient pas une familialisation des dispositifs comme en France ou en Allemagne. Les obligations alimentaires prennent fin lorsque les enfants atteignent l'âge de 18 ans, ou 21 ans tant qu'ils sont dans le secondaire. Par conséquent, aucune place n'est laissée à la politique familiale pour les jeunes majeurs, même s'ils sont dans l'enseignement supérieur : les allocations familiales s'arrêtent lorsque les enfants ont l'âge de 15 ans, et 19 ans lorsqu'ils sont en éducation, et aucune aide fiscale n'est disponible pour les parents qui ont un enfant dans le supérieur. L'assistance sociale est également ouverte aux jeunes à partir du moment où cesse leur créance alimentaire, même si, comme on vient de le voir, des conditions spécifiques s'appliquent pour les moins de 25 ans en termes de participation aux dispositifs de la politique de l'emploi (Lindquist, 2007).

Enfin, les aides aux étudiants sont entièrement individualisées. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'une bourse et d'un prêt, qui ne dépendent pas du revenu des parents, ce qui permet à la quasi-totalité des étudiants d'y accéder (Eurydice, 2011). Ils peuvent en outre prétendre à une allocation logement spécifique pour les jeunes âgés de 18 à 29 ans sans enfants, à condition de leur revenu propre ne dépasse pas un certain montant.

II.4/ Royaume-Uni : une citoyenneté de seconde classe

Au Royaume-Uni, comme en Suède, la citoyenneté sociale des jeunes est individualisée. Les obligations alimentaires s'achèvent lorsque l'enfant atteint l'âge de 16 ans, et 19 ans s'il est encore dans le second cycle du secondaire. Et les prestations familiales reflètent ces limites d'âge, ce qui signifie que la politique familiale (il n'y a pas non plus d'aide fiscale aux parents qui ont un enfant dans le supérieur) n'a là encore aucune place dans l'aide aux étudiants. En revanche, depuis les années 1990, un système de prêts à remboursement contingent aux revenus permet à tous les étudiants de premier cycle d'obtenir une aide (Harris, 2000). Le prêt pour le paiement des frais de scolarité ainsi que le prêt pour les frais de la vie quotidienne ne dépendent pas des revenus des parents, ce qui explique leur importance.

Les étudiants ne peuvent toutefois pas réclamer les allocations logement ou l'assistance sociale. Ce sont des prestations qui restent destinées aux individus en difficulté (sous condition de ressources), non en éducation. Elles sont tout de même disponibles à partir de 18 ans. Une limite d'âge a été instaurée à 25 ans, mais, en introduisant des taux inférieurs pour les moins de 25 ans (Harris, 2000), elle illustre moins une familialisation du dispositif qu'une peur d'une trop grande dépendance des jeunes à l'égard de la protection sociale. Elle est d'ailleurs aussi accompagnée d'une condition de participation à un dispositif de la politique de l'emploi (New



Deal for Young People à partir de 1998 et Work Programme depuis 2012), dont le but est d'accompagner les jeunes chômeurs de long terme vers l'emploi.

Cependant, cette intervention, centrée sur l'offre de travail et faisant écho aux garanties jeunesse des pays nordiques, reste marginale dans la stratégie globalement mise en œuvre au Royaume-Uni. C'est davantage une stratégie sélective qui a en effet été adoptée. Tout d'abord, le système éducatif est, comme en France, très élitiste, débouchant sur de grandes inégalités en termes de compétences, ainsi que sur un taux de décrochage scolaire élevé. Pour lutter contre le chômage des jeunes peu qualifiés, les interventions publiques se sont ensuite focalisées sur la demande de travail, en passant par la dérégulation du marché du travail et l'abaissement progressif du coût du travail juvénile, avec notamment l'exclusion des jeunes de moins de 21 ans du salaire minimum décidé par les Wage Councils en 1986 (Jones et Wallace, 1992) puis l'adoption de taux réduits pour les jeunes en ce qui concerne le salaire minimum national depuis 1999.

III- Conclusion

Nous avons présenté ici une nouvelle typologie des citoyennetés socioéconomiques des jeunes adultes en Europe constituée de deux dimensions. La première dimension renvoie à la citoyenneté sociale des jeunes et se scinde en deux modalités, avec la familialisation des aides publiques d'un côté et leur individualisation de l'autre. La seconde dimension renvoie à la citoyenneté économique : d'une part, l'accès peut être englobant en délivrant des compétences à tous et en se focalisant sur la formation de l'offre de travail, et d'autre part il peut être sélectif en réservant les compétences à une partie des jeunes et en agissant sur la demande de travail pour permettre aux peu qualifiés d'accéder à l'emploi. Nous avons ensuite montré dans quelle mesure la France, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni pouvaient se rapprocher des quatre régimes de citoyenneté socioéconomiques élaborés. Ce travail doit désormais déboucher sur une comparaison avec davantage de cas afin d'apprécier où se situe chaque pays dans la typologie.

Références bibliographiques

- AEBERHARDT R., CRUSSON L., POMMIER P., 2011, « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes: qualifier et accompagner », dans France, portrait social, Insee Références, p. 153-172.
- ANXO D., NIKLASSON H., 2006, « The Swedish model in turbulent times: Decline or renaissance ? », *International Labour Review*, 145, 4, p. 339-371.
- BAUDELLOT C., ESTABLET R., 2009, « L'élitisme républicain : L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales », Paris, Seuil.
- BONOLI G., 1997, « Classifying Welfare States: a Two-dimension Approach », *Journal of Social Policy*, 26, 3, p. 351-372.
- BONOLI G., 2010, « The Political Economy of Active Labor-Market Policy », *Politics & Society*, 38, 4, p. 435-457.
- BOSCH G., JANSEN A., 2010, « From the breadwinner model to "bricolage": Germany in search for a new life course model », dans *The welfare state and life transition. A European perspectives*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- BOURDET Y., PERSSON I., 1991, « Chômage des jeunes et fonctionnement du marché du travail: les cas français et suédois », *Économie et statistique*, 249, p. 39-51.
- CAHUC P., CARCILLO S., GALLAND O., ZYLBERBERG A., 2011, « La machine à trier : Comment la France divise sa jeunesse », Paris, Eyrolles.
- DARES, 2012, « L'apprentissage en 2011 », *DARES Analyses*, 80, p. 1-8.
- ESPING-ANDERSEN G., 1990, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.
- ESTEVEZ-ABE M., IVERSEN T., SOSKICE D., 2001, « Social protection and the formation of skills: A reinterpretation of the welfare state », dans HALL P.A., SOSKICE D. (dirs.), *Varieties of capitalism*, Oxford, Oxford University Press.
- EUROPEAN COMMISSION, 2011, « Youth guarantees. Sweden ».
- EURYDICE, 2011, « National student fee and support systems », European commission.
- EVERS A., 1990, « Shifts in the welfare mix. Introducing a new approach for the study of transformations in welfare and social policy », dans EVERS A., WINTERSBERGER H. (dirs.), *Shifts in welfare mix: their impact on work, social services, and welfare policies*, Campus, Westview.
- FERRERA M., 1996, « The "Southern Model" of Welfare in Social Europe », *Journal of European Social Policy*, 6, 1, p. 17-37.
- GALLAND O., 1990, « Un nouvel âge de la vie », *Revue française de sociologie*, 4, p. 529-550.
- GANGL M., 2001, « European patterns of labour market entry. A dichotomy of occupationalized vs. non-occupationalized systems ? », *European Societies*, 3, 4, p. 471-494.
- HARRIS N.S., 2000, « Social security and education », dans *Social security law in context*, Oxford, Oxford University Press, p. 327-361.



JONES G., WALLACE C., 1992, *Youth, family, and citizenship*, Open University Press.

KOHLI M., 1986, « The world we forgot: A historical review of the life course », dans MARSHALL V.W. (dir.), *Later life: the social psychology of ageing*, Beverly Hills, SAGE, p. 271-303.

KOHLRAUSCH B., 2009, *A Ticket to Work: Policies for the Young Unemployed in Britain and Germany*, Frankfurt, Campus Verlag.

LEFRESNE F., 2012, « Trente-cinq ans de politique d'insertion professionnelle des jeunes: un bilan en demie-teinte », dans *Politiques de jeunesse: le grand malentendu*, Nîmes, Champ social, p. 106-125.

LIMA L., 2008, « Le temps de la prime insertion professionnelle : un nouvel âge de la vie », dans GUILLEMARD A.-M. (dir.), *Où va la protection sociale ?*, Paris, PUF.

LINDQUIST G.S., 2007, « Unemployment insurance, social assistance and activation policy in Sweden ».

LONCLE P., MUNIGLIA V., 2010, « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », *Politiques sociales et familiales*, 102, p. 9-19.

MAURICE M., SELLIER F., SILVESTRE J.-J., 1982, « Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne », Paris, PUF.

OECD, 2010, « Germany 2009 », dans *Benefits and Wages*.

OFTEDAL TELHAUG A., ASBJØRN MEDIÅS O., AASEN P., 2006, « The Nordic Model in Education: Education as part of the political system in the last 50 years », *Scandinavian Journal of Educational Research*, 50, 3, p. 245-283.

SALZBRUNN M., 2007, « Entre autonomie et insertion. Les grands dispositifs de la politique de la jeunesse et de la famille en Allemagne », *Horizons stratégiques*, 2, 4, p. 43-69.

SAYN I., 2005, « Les obligations alimentaires (droit civil et droit de la protection sociale) », *Revue française des affaires sociales*, 4, p. 11-33.

SOSSON J., 2001, « Analyse comparée des liens juridiques fondant la solidarité alimentaire légale dans les pays occidentaux », dans SAYN I., CHOQUET L.H. (dirs.), *Obligation alimentaire et solidarités familiales. Entre droit civil, protection sociale et réalités familiales*, Paris, L.G.D.J, p. 61-79.

VELDE C. VAN DE, 2008, *Devenir Adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF.

WALTHER A., 2006, « Regimes of youth transitions: Choice, flexibility and security in young people's experiences across different European contexts », *Young*, 14, 2, p. 119-139.